

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. PRIBETICH (pouvoir M. MILLOT) - M. DANIERE - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme BOUCHARD-STECH (pouvoir M.MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M.DUGOURD) - M. BAZIN - M. BRIOT (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Logement à loyer modéré - 5, rue Colonel Quantin - Acquisition d'un tènement foncier sur l'Etat**

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique volontariste qu'elle conduit en faveur de la production d'habitat et de la mixité sociale, la Ville envisage l'acquisition d'une fraction de l'ancien site militaire « Résidence Pierre Hugueney », correspondant à une emprise de 4 410 m², située 5, rue Colonel Quantin.

La Mission de Réalisation des Actifs Immobiliers (MRAI) a fait part de l'accord du Ministère de la Défense pour une cession de cette propriété au profit de la Ville.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de ce tènement foncier, cadastré section AL n°60, moyennant la somme globale de 325 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Il est précisé que ce site est destiné, après déconstruction, à accueillir un programme d'habitat aidé de trente-cinq à quarante logements.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider l'acquisition par la Ville sur l'Etat – Ministère de la Défense – du tènement foncier situé 5, rue Colonel Quantin, cadastré section AL n° 60, d'une superficie de 4 410 m², moyennant la somme globale de 325 000 € ;

2° dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 16/11/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 NOV. 2007





Collège du
161
Clos de Pouilly

Marguerite

167

57

Durand

Section : AL

Colonel

Quantin

60

G. S. Lamartine

61

Rue

Rue

Rue

Rue

Galliac

Gymnase
Jean Masingue

Maréchal

Stade Jean Masingue

Gasq

Louis

Jean

Damp

Paul

Jos

